

La Croix-Rouge suisse

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung**

Band (Jahr): **15 (1939-1940)**

Heft 15

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-710219>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La Croix-Rouge suisse

La Croix-Rouge suisse, en tant qu'organisation auxiliaire nationale du service sanitaire de l'armée, doit sa fondation à l'initiative de notre compatriote genevois Henri Dunant. Ce que ce dernier a vu au cours de la bataille de Solferino en 1859 et qu'il a relaté à ses concitoyens d'une façon saisissante dans son livre célèbre: «Un souvenir de Solferino», fut le point de départ de deux des événements les plus importants du siècle passé. Il s'agit, en l'occurrence, de la conclusion de la convention de Genève, c'est-à-dire d'une entente pour l'amélioration du sort des blessés et des malades de l'armée en campagne, et de la fondation, sur sol suisse, en même temps que cette Convention et sous sa protection, de la Croix-Rouge; celle-ci permit la reconnaissance, par le droit international, du principe de l'aide *volontaire* comme complément et comme soutien du service sanitaire militaire des armées.

C'est sur cette base que fut fondée, dans notre pays également, l'organisation auxiliaire nationale du service sanitaire de l'Armée, la Croix-Rouge suisse, qui, en temps de paix, est une organisation indépendante avec des tâches bien déterminées et qui, en temps de guerre ou de service actif, devient partie intégrante de l'Armée.

La Confédération soutient de son côté le Croix-Rouge suisse et ses associations et établissements affiliés, car elle sait que cette institution est indispensable au service de santé militaire. Toutefois, l'aide matérielle et financière de la Confédération ne suffit pas à tous les besoins qui correspondent à l'accomplissement des nombreuses tâches de la Croix-Rouge. C'est pourquoi il est souvent fait appel à la bonne volonté et à l'aide de la population tout entière. Il va sans dire que si ces appels ont déjà lieu en temps de paix, ils sont d'autant plus pressants dans des moments difficiles tels que ceux que notre pays traverse actuellement. La nécessité d'un appui sans réserve à apporter par le peuple suisse à notre œuvre nationale de secours sera rendue encore plus claire par un court exposé du champ d'activité de la Croix-Rouge:

Qu'est-ce que la Croix-Rouge et quel est son but en temps de paix?

L'instance supérieure de la Croix-Rouge est, en temps de paix, l'Assemblée des Délégués. Celle-ci est composée des délégués des *sections* et des organisations auxiliaires. L'Assemblée des Délégués élit les membres de la Direction et contrôle leur activité.

La Direction, composée de 27 membres des différentes parties du pays, dirige l'activité de la Croix-Rouge et de ses sections. Elle choisit dans son sein quatre membres qui forment le Comité central, organe administratif.

Les sections sont les organes exécutifs des différentes parties du pays; leurs obligations sont très diverses. A côté de la préparation à des tâches de guerre, telles que l'instruction et la préparation du personnel, l'organisation et l'entreposition du matériel ainsi que la réunion de moyens financiers, elles encouragent tous les efforts qui tendent à la défense de l'hygiène publique et à la prévention et la réparation de catastrophes et de leurs suites.

Les organisations auxiliaires affiliées à la Croix-Rouge sont les suivantes:

- Société suisse des Troupes du service de santé,
- Alliance suisse des Samaritains,
- Alliance suisse des Gardes-malades,
- Association des établissements suisses pour malades.

Quelles sont les tâches spéciales incombant à la Croix-Rouge en temps de guerre?

En cas de guerre ou de mobilisation générale de l'Armée, les tâches de la Direction passent au médecin en chef de la Croix-Rouge, qui fait partie du Service de Santé de l'Etat-Major de l'Armée et qui est directement subordonné au Chef du service sanitaire de l'Armée. Le Comité central, en temps qu'organe administratif de la Direction, se tient à la disposition du médecin en chef de la Croix-Rouge comme organe consultatif.

Les organes exécutifs restent les *sections* de la Croix-Rouge; leur tâche consiste essentiellement en la préparation du personnel, du matériel et des moyens financiers. Quant aux membres des organisations auxiliaires, ils dépendent également du médecin en chef de la Croix-Rouge pour autant qu'ils entrent en considération pour le service sanitaire volontaire de l'Armée.

En cas de mobilisation, la Croix-Rouge met *les différentes formations des services de santé volontaires* à la disposition de l'Armée, pour les établissements sanitaires militaires, les trains sanitaires, les ambulances chirurgicales et les formations frontalières. Cela fait:

- 23 colonnes de Croix-Rouge militairement instruites,
- env. 2000 infirmières,
- env. 6000 samaritaines et volontaires ayant des connaissances des soins aux malades,
- env. 500 éclaireuses,
- env. 350 conductrices de Croix-Rouge pour le transport des malades et des blessés.

De plus: infirmières auxiliaires, laborantines, radiologues auxiliaires, assistances sociales, etc.

Donc au total, plus de 10,000 personnes.

La Croix-Rouge suisse aide le service sanitaire de l'Armée en préparant le *matériel nécessaire aux soins des soldats malades et blessés*. Dans les quatre premiers mois de la mobilisation, seulement, il fut donné entre autres aux établissements sanitaires militaires et aux infirmeries des troupes:

- | | |
|----------------------------|----------------------------------|
| 1,550 lits | 4,000 paires de pantoufles |
| 2,000 matelas, | 650 blouses de médecin |
| 2,300 oreillers | 1,500 blouses d'infirmier |
| 17,000 taies d'oreillers | 1,200 tabliers d'infirmier |
| 37,500 draps | 2,600 tabliers d'infirmière |
| 6,500 couvertures de laine | 2,000 pièces de literie |
| 11,500 essuie-mains | 600 vases de nuit et bouillottes |
| 3,000 linges de cuisine | 450 crachoirs, |
| 8,600 chemises de malades | et pyjamas |

C'est à près de 800,000 francs que se monte l'acquisition et la commande du matériel d'hôpital depuis le début de la mobilisation.

De plus, il est bon de remarquer que l'état de santé des troupes a heureusement été excellent jusqu'ici. Il faut donc compter que les besoins de matériel pourront un jour s'élever rapidement. Aujourd'hui, les réserves de différents objets commencent à disparaître. Le matériel de la Croix-Rouge doit donc être sensiblement augmenté, si l'on veut pouvoir envisager les tâches futures sans angoisse.

Un nombre incalculable de vies humaines ont été perdues dans toutes les guerres à la suite d'hémorragies. Le seul moyen d'empêcher ce désastre est *la transfusion*

du sang humain. Les recherches scientifiques de ces dernières années ont permis de trouver le moyen de procéder, pendant la guerre également, à des transfusions sans danger pour le donneur de sang et pour le malade. Il est dès lors indispensable de créer une bonne organisation qui permette de disposer à n'importe quel moment des quantités de sang nécessaires.

La création de cette organisation a également été remise aux soins de la Croix-Rouge suisse.

Autour d'une caisse de sable

Il arrive souvent, durant la mauvaise saison ou par manque de temps, que le commandant d'une unité ne peut pas préparer sur le terrain même un exercice avec donnée d'ordres. A ce moment là, la simple caisse de sable rend de précieux services. Nos illustrations montrent qu'elle peut parfaitement bien être fabriquée avec quelques planches par un artisan de la troupe. L'essentiel est de la faire assez grande pour que l'on puisse y reproduire à l'échelle de 1 : 500, des secteurs de terrain. La reconstruction dans le sable doit être faite très soigneusement par un officier ou un spécialiste. Une boîte de construction pour enfants fournira les maisonnettes, églises etc. Les arbres, boqueteaux sont figurés par de la mousse ou des petites branches. Les routes, chemins et sentiers sont faits de bandes d'étoffes, ficelles et fils de laine blancs, les lignes de chemins de fer par des fils de laine noirs etc. Quant aux « figurants » (ennemi, propres troupes, mitr., f.m., can.inf., points d'appuis, etc.) on peut soit prendre des soldats de plomb, soit simplement des petites fiches de carton marquées des deux côtés de la signature correspondante, et fichées dans le terrain à l'endroit voulu.

Le but du travail à la caisse de sable est l'instruction des officiers et des sous-officiers qui auront ainsi l'occasion d'exercer :

- la réflexion et l'action tactique;
- la donnée d'ordres;
- la lecture des cartes (théorie et pratique);
- l'observation et la conduite du feu comme chef de groupe ou de pièce.

Il va sans dire que le travail dans le terrain reste la base essentielle de l'instruction, puisque, à la caisse de sable, on ne peut faire valoir avec toute l'importance nécessaire, les travaux de camouflage, l'utilisation du terrain, l'aménagement de la position. La caisse de sable ne servira qu'au *travail préparatoire*.

L'exercice de la réflexion et de l'action tactique nécessite que l'on « joue » une tâche (exercice d'avp., changement de position mitr., établissement d'obstacles, mise en position d'un canon d'infanterie de nuit et de jour etc.).

Pour la donnée d'ordres, le commandant de l'exercice donne ses instructions et intentions de manœuvre, puis distribue les différentes tâches. Chaque élève donne ensuite ses ordres et à la fin le commandant fait la critique.

La connaissance du terrain et de la carte peut être exercée de plusieurs manières: expliquer comment naît la carte topographique, comment on obtient les courbes de niveau, expliquer également les légendes. Exercices pratiques: Faire reconstruire de mémoire par les élèves un terrain connu (Place de tir ou d'exercice etc.) dans le sable, faire reconstruire d'après la carte un accident de terrain (cours d'eau, colline, gorge etc.). Afin d'aiguiser le sens d'observation des cadres, le commandant peut faire reconstruire, mais avec de nombreuses fautes voulues, un secteur de terrain, et les faire corriger ensuite par les cadres d'après la carte. De cette sorte le don d'observation topographique peut s'exercer et plus tard, les élèves auront beaucoup moins de peine à la lecture de la carte dans le terrain et à la comparaison du terrain avec la carte.

L'observation et la conduite du feu comme chef de groupe et de pièce est également « jouée » à la caisse. Le commandant exige avant les tirs à balles et à obus, des f. m., mitr. et can. d'inf., que les sous-officiers et officiers travaillent au moins pendant 10 heures à la caisse de sable. On y reproduira à

Ce bref exposé montre quel travail énorme doit être fourni et aussi combien sont immenses les besoins d'argent pour que la Croix-Rouge soit en mesure de faire face à ses grandes et nombreuses tâches.

Le peuple suisse, qui a toujours fait preuve d'une grande compréhension dans ses devoirs humanitaires et qui est toujours prêt à se dévouer, ne restera certainement pas sourd à l'appel de la Croix-Rouge dans ces temps difficiles.

l'échelle 1 : 500 un terrain de tir. Le groupe des tireurs, pointeurs, chef de pièce etc. se trouve à quelque distance de la caisse. Le chef de pièce se place de telle sorte qu'avec ses jumelles il puisse voir tout le terrain des buts. Le commandant de tir désigne un but dans le sable en donnant la distance, l'arme et le but. Le chef de pièce fait à voix haute les réflexions: appréciation du but, munition, distance, mode de tir, corrections etc. Puis il donne les ordres de tir, qui sont répétés par les soldats aux pièces.

Le commandant montre dans le sable les points d'impact. Le chef de pièce observe, indique le coup et corrige. On « tire » ainsi des séries entières, puis le commandant fait la critique des ordres donnés, de l'observation, et du mode de tir. Il faut choisir les buts de telle manière que pendant une leçon les différents tirs puissent être exercés. Ainsi préparés, les cadres fourniront un travail plus précis aux tirs à balles et à obus et le commandant pourra plus facilement surveiller l'instruction de détail.

Le travail autour de la caisse de sable fournira au commandant de précieuses indications sur le caractère, le travail et la mentalité de ses cadres.

Vivent les canonniers!

(Mélodie: *Le vieux chalet.*)

I

Sur notre République,
Veillent les canonniers, (bis)
A l'ardeur magnifique,
Car ils sont tous hommes bien nés!
Sur notre République,
Veillent les canonniers.

II

Ils demeurent fidèles
A l'amour du foyer, (bis)
S'ils lorgnent parfois belles
Portant costume chamarré,
Ils demeurent fidèles
A l'amour du foyer.

III

Leur fortune est complète:
Nourris, blanchis, logés, (bis)
Et l'amitié parfaite
Entre « poilus » et « galonnés »!
Leur fortune est complète:
Nourris, blanchis, logés.

IV

Quelle bonne famille,
Forment les canonniers! (bis)
Par leurs chansons gentilles,
Leur désir est de vous charmer;
Quelle belle famille,
Vivent les canonniers!

App. Aug. Schütz.